

# ANNEXE SPÉCIFIQUE AU BAC TECHNOLOGIQUE

Y E.P.S.

## 1. EPS obligatoire

	En établissement public ou privé sous contrat	En établissement privé hors contrat
<b>Je suis apte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les épreuves se déroulent pendant l'année (CCF)</li> <li>- Je saisis : EPS APTE (CCF)</li> </ul>	Je choisis un couple d'activités parmi <ul style="list-style-type: none"> <li>- demi fond/badminton</li> <li>- demi fond/tennis de table</li> <li>- gymnastique/tennis de table</li> <li>- gymnastique/badminton</li> <li>- sauvetage/badminton</li> </ul> Je passerai ces épreuves courant <b>avril/mai 2020</b> .
<b>Je présente une inaptitude totale pendant l'année (dispense de l'épreuve à l'examen)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je saisis : EPS INAPTE (CCF)</li> <li>- Je télécharge le certificat médical sur le site internet : <a href="http://www.ac-bordeaux.fr">http://www.ac-bordeaux.fr</a>, rubrique examens et concours, page Baccalauréat général et technologique, rubrique Epreuves d'Education Physique et Sportive</li> <li>- J'en garde une copie par sécurité</li> </ul> Je remets le certificat médical complété au professeur d'EPS de mon établissement. Sinon, j'aurai 0/20 au lieu d'être dispensé	Je joins le certificat médical complété à ma confirmation d'inscription. Sinon, j'aurai 0/20 au lieu d'être dispensé
<b>Je présente une inaptitude après la période d'inscription, en cours d'année</b>	Dès que j'ai connaissance de cette inaptitude, je remets un certificat médical au professeur d'EPS de mon lycée, sinon, j'aurai 0/20 au lieu d'être dispensé à l'un des CCF. <b>Aucune demande ne sera prise en compte après le 08/06/2020</b>	J'adresse un certificat médical par mail ou par courrier <b>impérativement avant le 08/06/2020</b> (cachet de la poste faisant foi) à la Direction des Examens et Concours du rectorat, sinon, j'aurai 0/20 au lieu d'être dispensé
<b>Je présente un handicap (Handicap = oui)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je saisis : AMENAGEMENT POUR HANDICAP (CCF ou PONCTUEL)</li> <li>- Je télécharge le dossier et le certificat médical sur le site internet : <a href="http://www.ac-bordeaux.fr">http://www.ac-bordeaux.fr</a>, rubrique examens et concours, page Baccalauréat général et technologique, rubrique Epreuves d'Education Physique et Sportive</li> <li>- J'en garde une copie par sécurité</li> </ul> Je remets le certificat médical au professeur d'EPS de mon établissement	Je joins le dossier et le certificat médical complété à ma confirmation d'inscription

## 2. EPS facultative

Je dois impérativement lire le guide des épreuves facultatives, en ligne sur : <http://www.ac-bordeaux.fr>, rubrique examens et concours/Baccalauréat général et technologique : Guide des épreuves facultatives. **Signaler obligatoirement dès l'inscription toute demande d'aménagement** (voir le Guide page 28).

Je ne peux pas me présenter en EPS facultative si je suis dispensé d'EPS obligatoire ou inscrit à l'EPS de complément. **Si je deviens inapte en EPS en cours d'année, mon inscription à l'épreuve facultative sera annulée.**

Cas général	Je choisis une activité parmi : <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Rugby</li> <li>☞ Judo</li> <li>☞ Surf (sur la Côte Basque) si j'ai le test de Rolland</li> <li>☞ Tennis</li> <li>☞ Natation de distance</li> </ul> Je peux avoir un écran supplémentaire et j'ajoute la précision demandée (ex. : place en rugby, classement en tennis, poids en judo...)	
Cas particulier	<b>Haut niveau du sport scolaire (HNSS)</b> ou jeune officiel du sport scolaire (UNSS ou UGSEL)	<b>Sportif de haut niveau (SHN) en France</b>
	A la rubrique épreuve facultative, je saisis : <b>PODIUM DE SPORT SCOLAIRE</b>	A la rubrique épreuve facultative, je saisis : <b>SPORTIF HAUT NIVEAU</b>
	A la rubrique CHOIX SHN HNSS, je choisis mon activité dans la liste déroulante <b>en UNSS</b> , je dois obligatoirement vérifier si je figure sur les listes nationales sur : <a href="http://unss.org">unss.org</a> / <a href="http://ugsel.org">ugsel.org</a>	J'adresse un justificatif avec ma confirmation d'inscription (voir Guide des épreuves facultatives).

## ↩ Je change de série entre la première et la terminale (ex : de 1<sup>ère</sup> S vers T<sup>ale</sup> STI2D)

Epreuves anticipées de 1 <sup>ère</sup> passées en 2019	Que se passe-t-il en terminale en 2020 ? <b>*Attention : les épreuves anticipées à passer sont celles de l'ancien programme de 1<sup>ère</sup>.</b>
Français (écrit et oral)	Je conserve mes notes de 1 <sup>ère</sup>
Histoire-géographie	<b>Cas n°1</b> : l'histoire-géographie était anticipée (en première) je m'inscris en terminale dans une série où elle est anticipée : je conserve ma note
	<b>Cas n°2</b> : l'histoire-géographie était anticipée (en première) je m'inscris en terminale dans une série où elle a lieu en terminale : je repasse l'épreuve*.
	<b>Cas n°3</b> : l'histoire-géographie était prévue en terminale je m'inscris en terminale dans une série où elle est anticipée. J'ai 2 possibilités : je peux bénéficier d'une dispense ou passer l'épreuve anticipée en même temps que les autres épreuves prévues en T <sup>ale</sup> . <b>*Je le précise à l'inscription</b> <b>en TMD</b> : la note est perdue, l'épreuve n'existe pas.
Autres épreuves	Dispense de l'épreuve ou note perdue selon la série choisie : attention à ce qui apparaît sur ma confirmation d'inscription !

## ↩ Je redouble la terminale en changeant de série (ex : de T<sup>ale</sup> STI2D vers T<sup>ale</sup> STD2A)

Epreuves anticipées de 1 <sup>ère</sup> passées en 2018	Que se passe-t-il en terminale en 2020 ? <b>*Attention : les épreuves anticipées à passer sont celles de l'ancien programme de 1<sup>ère</sup>.</b>
Français (écrit et oral)	Je conserve mes notes de 1 <sup>ère</sup> ou je peux repasser les épreuves
Histoire-géographie	<b>Cas n°1</b> : l'histoire-géographie était anticipée (en première) je m'inscris en terminale dans une série où elle est anticipée : je conserve ma note
	<b>Cas n°2</b> : l'histoire-géographie était anticipée (en première) je m'inscris en terminale dans une série où elle a lieu en terminale : je repasse l'épreuve*.
	<b>Cas n°3</b> : l'histoire-géographie était prévue en terminale je m'inscris en terminale dans une série où elle est anticipée. J'ai 2 possibilités : je peux bénéficier d'une dispense ou passer l'épreuve anticipée en même temps que les autres épreuves prévues en T <sup>ale</sup> . <b>*Je le précise à l'inscription</b> <b>en TMD</b> : la note est perdue, l'épreuve n'existe pas.
Autres épreuves	Dispense de l'épreuve ou note perdue selon la série choisie : attention à ce qui apparaît sur ma confirmation d'inscription !

## ☹ Je triple ma terminale

J'ai passé mes épreuves anticipées en juin 2017. Je dois repasser en 2020 celles dont les notes sont inférieures à 10/20, en même temps que les épreuves terminales. Je peux conserver mes notes  $\geq$  à 10/20 de terminale.

**Attention : il s'agit des épreuves de l'ancien programme de 1<sup>ère</sup>.**

## 🎓 Je suis déjà Bachelier

Si je me présente à la session qui suit immédiatement mon succès, je peux conserver, lors de l'inscription, les notes des épreuves anticipées subies en 2018.

### 1. Je souhaite me représenter dans la même série pour obtenir une mention

Je passe l'ensemble des épreuves terminales.

### 2. Je souhaite me présenter à une autre série

J'ai 2 possibilités :

- **Je demande une dispense d'épreuves :**
  - Les dispenses auxquelles j'ai droit sont précisées dans l'arrêté du 25/03/2015 : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=87430](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87430).
  - Je passe alors les autres épreuves, ma moyenne sera calculée uniquement sur celles-ci
  - Je ne peux pas passer d'épreuves facultatives ni avoir de mention.
- **Je ne demande pas de dispense :**
  - Je présente l'ensemble des épreuves et peux obtenir une mention
  - Je peux passer des épreuves facultatives, je le précise à l'inscription.